Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Mise à disposition de locaux pour la société API Restauration

N° : VA_DEC2021_171
Service : Affaires scolaires

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De conclure l'avenant n°1 à la convention du 29 janvier 2021 relative à l'occupation des locaux de la cuisine centrale municipale situés rue Corneille à Villeneuve d'Ascq par la société API Restauration afin de prolonger cette utilisation jusqu'au 22 octobre 2021 inclus.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Imputation comptable : 70878 020 2200
Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.1 Enseignement primaire public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 14 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179692A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 27 mai 2021

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Direction de l'Éducation
Service Affaires scolaires

AVENANT

Avenant n°1 à la convention du 29 janvier 2021 relative à l'occupation des locaux de la cuisine centrale Jean Lempereur situés rue Corneille à Villeneuve d'Ascq par la société API Restauration.

Entre :

La ville de Villeneuve d'Ascq ayant son siège social place Salvador Allende à Villeneuve d'Ascq, représentée par Monsieur Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération n° VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la décision n° VA_DEL2021_171 en date du 14 mai 2021

Et

La société API Restauration dont le siège social se situe 384, rue du Général de Gaulle – 59370 Mons en Baroeul, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Damien DEBOSQUE.

L'article 2 est modifié de la façon suivante :

La présente convention est consentie pour la période suivante : du 1er janvier au **22 octobre 2021 inclus.**

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

A Villeneuve d'Ascq,
Le 14 mai 2021

Pour la société API Restauration
Le Président Directeur Général,

Damien DEBOSQUE

Pour la commune de Villeneuve d'Ascq
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ NORD